

Communiqué
Le 22 novembre 2024

Une nouvelle journée de travail gratuit votée par le Sénat :

Travailler plus pour gagner moins... encore et toujours !

Dans le cadre du débat parlementaire sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 le gouvernement et ses soutiens multiplient les attaques contre les assuré-es sociaux, salariés et retraités. C'est maintenant, le Sénat qui en rajoute et vient de voter une contribution de solidarité de sept heures de travail sans rémunération. Solidaires s'élève contre cette nouvelle tentative de remise en cause larvée du temps de travail, fondée sur le dogme libéral du travailler plus pour gagner moins qui aura comme autre conséquence d'augmenter la contribution des seuls actifs du secteur privé et du public au financement de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Si elle venait à être définitivement votée, cette contribution viendrait s'ajouter à la journée de solidarité déjà existante depuis 2004 (en principe le lundi de Pentecôte, mais les entreprises peuvent la fixer un autre jour). Leur objet est le même : contribuer au financement de la perte d'autonomie, compte tenu du vieillissement de la population. Une 2^{ème} journée de solidarité générerait le doublement de la contribution des entreprises (de 0,3 % à 0,6 %) à la branche autonomie. Cette mesure est censée dégager 2,5 milliards d'euros par an. Or la perte d'autonomie concerne l'ensemble de la population, et son financement ne saurait reposer sur des contributions des seul· salarié·s et retraité·es.

Au lieu et place de cette mesure injuste socialement qui ne vise que les salarié-es et qui ne répond pas à l'enjeu du financement de la 5^{ème} branche Autonomie, **l'Union syndicale Solidaires propose de remplacer ses financements actuels par une contribution universelle assises sur tous les types de revenus**, seule véritable expression de la solidarité nationale.

Et plutôt qu'augmenter injustement le temps de travail pour renflouer les caisses de la sécurité sociale, **l'Union syndicale Solidaires revendique de baisser celui-ci à 32 h pour toutes et tous avec maintien du salaire**. Ce qui permettra d'embaucher des centaines de milliers de travailleur-ses soit autant de cotisations sociales en plus et fera baisser le chômage soit autant d'allocations chômage économisées. Sans compter que baisser le temps de travail, ca fera autant d'accidents et d'usure en moins.

C'est cela la justice sociale !